



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 43099

### Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'accès des jeunes à la culture dans le cadre des sorties scolaires. Compte tenu du prix des transports et de celui des billets pour entrer dans les musées, le plus souvent laissé à la charge des familles, et malgré l'importance de l'accès à la culture et au savoir pour une bonne intégration sociale, de nombreux jeunes scolaires n'ont aujourd'hui que trop rarement la possibilité de visiter les musées dans le cadre de sorties scolaires. Rappelant que la gratuité de l'école est une valeur fondamentale de notre pays qui devrait justifier que le coût des sorties scolaires n'ait pas à être laissé à la charge des familles, le SNUipp d'Ile-de-France souhaite que des mesures soient prises au plus haut niveau de l'Etat afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre, dans un prochain avenir, afin de faciliter l'accès à la culture des jeunes scolaires.

### Texte de la réponse

Favoriser l'accès des lieux culturels aux enfants et aux jeunes est une priorité de l'éducation nationale. Le ministre a réaffirmé récemment son attachement au développement d'une école d'excellence pour chacun et d'une égalité des chances à travers l'accès à la culture pour tous. Les nombreuses modalités de partenariat entre établissements scolaires et partenaires culturels (y compris dans les zones d'éducation prioritaire), au travers notamment de conventions signées dans le cadre des projets académiques d'action culturelle ou des contrats de ville, et la généralisation des services éducatifs dans les lieux culturels permettent d'offrir aux élèves d'âge scolaire des possibilités diversifiées d'accès à la culture. Les musées ou établissements culturels nationaux, ou sous tutelle de l'Etat, pratiquent la gratuité pour les moins de 18 ans, et bien qu'il n'existe pas de politique tarifaire générale pour les musées ou établissements culturels territoriaux, ces derniers développent de plus en plus d'initiatives en faveur de l'accueil des publics scolaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Hue](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43099

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2000, page 1559

**Réponse publiée le :** 21 août 2000, page 4964